

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU XIII

(VOIES ET MOYENS).

(Voir page 56, le tableau XIII
annexé au projet de loi).

(554)

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU XIII

(VOIES ET MOYENS).

ÉTAT

DES

PRODUITS ET REVENUS

RÉALISÉS PENDANT LES EXERCICES 1879, 1880, 1881, 1882 ET 1883,

ET COMPARAISON AVEC LES PRÉVISIONS DE RECETTE

POUR 1884,

DES ÉVALUATIONS PROPOSÉES POUR 1885.

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

Administrations.	Articles du Budget de 1885.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1879.	1880.	1881.

RÉSUMÉ

I. — Impôts	Impôts directs	45,780,122	44,571,674	45,558,085
	Douanes, accises et recettes diverses.	51,970,076	54,520,816	56,713,778
	Enregistrement, greffe, hypothèques, successions, etc.	55,068,052	55,029,254	55,883,552
	TOTAUX fr.	148,818,250	155,050,744	157,959,415
II. — Péages		107,909,319	121,415,506	120,953,946
III. — Capitaux et revenus		9,540,892	10,156,679	11,595,075
IV. — Remboursements		4,422,657	6,420,190	6,490,175
	TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	270,491,118	291,921,128	296,777,609

DÉVELOP

		I. IMPOTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	1	Foncier	22,294,355	22,592,380	22,745,670	
	2	Personnel (principal, 15 p. % additionnels et frais d'expertise).	15,540,756	15,612,464	15,924,451	
	3	Patentes (principal et 20 p. % additionnels).	5,859,852	6,080,718	6,519,014	
	4	Relevances sur les mines, fixes et proportionnelles (principal et 25 p. % add)	505,159	286,112	508,970	
		TOTAUX fr.	45,780,122	44,571,674	45,558,085	
	5	Douanes. Droits d'entrée.	18,966,896	21,658,645	22,659,161	
	6	Accises	Vins étrangers	2,868,997	5,065,092	2,782,281
			Eaux-de-vie indigènes	16,274,559	16,655,389	17,184,701
			Bières	9,051,502	9,128,465	9,510,275
			Vinaigres	8,091	7,154	8,155
Sucres			4,370,112	5,957,275	3,911,518	
Glucoses et autres sucres non cristallisables.			155,776	185,896	181,689	
		Tabacs indigènes	"	167,457	207,717	
	TOTAUX fr.	32,707,057	32,242,726	33,586,512		
7	Recettes diverses	Frais d'essai des matières d'or et d'argent.	20,029	17,958	16,465	
		Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'État, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxe pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, etc.	276,114	452,489	473,843	
	TOTAUX	296,145	450,447	490,305		
	TOTAUX DES DOUANES, DES ACCISES ET DES RECETTES DIVERSES.	51,970,076	54,520,816	56,713,778		

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS POUR		DIFFÉRENCES		Observations.
1882.	1885.		1884.	1885.	En PLUS.	En MOINS.	

GÉNÉRAL.

40,050,524	46,776,802	45,505,401	48,214,900	49,459,400	1,224,500	°	
57,596,241	58,648,051	55,851,991	62,708,000	66,121,800	4,486,600	72,800	
52,849,254	51,165,515	55,754,876	54,575,500	55,570,000	216,500	1,220,000	
156,475,819	156,590,146	154,890,268	165,496,400	170,151,200	5,627,600	992,800	
127,079,955	150,529,546	121,712,164	155,715,700	156,692,150	976,450	°	
12,145,150	12,265,280	11,059,116	11,405,000	11,505,000	240,000	140,000	
4,812,065	4,040,506	5,259,779	5,519,627	5,557,040	557,960	540,547	
301,110,987	505,425,078	292,892,527	516,156,727	521,865,590	7,502,010	1,775,547	
					AUGMENTATION fr.		5,728,665

PEMENTS.

22,914,972	25,098,085	22,729,092	23,272,000	23,429,400	156,500	°
16,255,486	16,555,685	15,957,564	18,504,000	18,625,000	519,000	°
6,548,155	6,752,576	6,508,062	6,558,000	7,058,000	720,000	°
315,715	570,458	528,885	500,000	529,000	29,000	°
46,050,524	46,776,802	45,505,401	48,214,900	49,459,400	1,224,500	°
25,657,095	25,552,888	22,046,557	25,640,800	26,597,000	2,956,200	°
2,974,060	2,954,828	2,929,052	2,869,000	2,928,900	68,900	°
17,400,005	19,265,655	17,555,261	22,601,200	25,048,000	416,800	°
9,189,525	8,965,155	9,124,940	9,197,500	9,124,700	°	72,800
7,055	8,454	7,775	6,500	7,800	1,500	°
5,652,600	5,525,750	5,659,951	5,510,000	5,650,400	140,400	°
257,855	259,426	205,524	180,000	205,000	25,000	°
192,210	180,121	149,505	400,000	1,200,000	800,000	°
55,655,068	54,955,567	55,428,904	58,755,200	40,162,800	1,480,400	72,800
12,075	15,009	16,087	12,000	12,000	°	°
293,105	526,767	560,465	300,000	350,000	50,000	°
306,078	559,776	576,550	512,000	562,000	50,000	°
57,596,241	58,648,051	55,851,991	62,708,000	67,121,800	4,486,600	72,800

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

Administrations.	Articles du Budget de 1885.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1879.	1880.	1881.
		IMPOTS (suite).			
	8	Enregistrement	10,252,332	20,755,768	20,197,285
		Actes	672,809	761,712	855,250
		Civils	846,112	901,718	919,295
		Sous seing privé	955,118	1,056,440	1,025,531
		Judiciaires	1,578	870	1,450
		D'huissiers	276	420	145
		Lettres de noblesse			
		Permis de changer de nom de famille			
		TOTAUX fr.	21,726,115	23,516,928	22,976,056
	9	Greffe	81,280	85,291	85,584
		Mise au rôle	357,166	373,041	382,004
		Rédaction, dépositions de témoins et expéditions			
		TOTAUX fr.	438,446	456,552	467,588
	10	Hypothèques	235,405	255,241	229,000
		Droits d'inscription	3,542,227	3,659,222	3,600,671
		Droits de transcription d'actes de mutation			
		TOTAUX fr.	3,777,720	3,894,466	3,829,671
	11	Successions	17,465,411	16,857,588	17,577,598
		Droits de succession	286,616	597,528	200,664
		Id. de mutation par décès	2,605,235	2,974,014	3,644,285
		Id. de mutation sur les successions en ligne directe	354,220	551,547	581,866
		Id. dus par les époux survivants			
		TOTAUX fr.	20,799,482	20,540,277	21,804,545
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	12	Timbre			
		Débit	4	2	18
		Timbres fixes	4,176	5,652	5,248
		Passe-ports } à l'intérieur			
		Passe-ports } à l'étranger			
		Permis de port d'arme de chasse	536,959	589,795	405,685
		Timbres proportionnels pour effets de commerce	518,914	552,809	554,095
		Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger	258,555	272,404	255,445
		Timbres adhésifs pour affiches	12,601	15,568	11,827
		Timbres de dimension	169,660	200,618	207,292
		Timbres proportionnels	2,105,542	2,521,600	2,501,258
		Visa	110,989	157,992	108,256
		Timbres de dimension } autres que des journaux étrangers	55,553	29,118	27,041
		Timbres de dimension } des journaux étrangers	655	585	690
		Timbres fixes Warrants	175	142	120
		Extraordinaire	921,221	985,114	1,015,059
		Timbres proportionnels } Bons de caisse, billets au porteur, etc	599,775	457,725	608,912
		Timbres proportionnels } Effets, récépissés, obligations, etc	"	"	"
		Timbres proportionnels } Coupures	"	"	"
		Timbres de dimension } Papiers blancs pour actes, etc	280,464	287,050	291,006
		Timbres de dimension } Affiches	102,868	90,625	86,656
		TOTAUX fr.	5,278,737	5,720,779	5,875,186
	13	Timbre sur les polices d'assurances	"	"	"
	14	Naturalisations	25,500	2,000	16,000
	15	Amendes en matière d'impôts	450,119	505,778	461,558
	16	Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses	591,955	592,695	454,670
		TOTAUX des droits d'enregistrement, etc. fr.	55,068,052	55,020,254	55,885,552

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANS LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS POUR		DIFFÉRENCES		Observations.
1882.	1883.		1884.	1885.	En PLUS.	En MOINS.	
22,808,736	21,243,802	22,454,703	23,000,000	22,500,000	•	700,000	
22,809,736	21,243,802	22,454,703	23,000,000	22,500,000	•	700,000	
470,703	469,425	460,459	450,000	460,000	10,000	•	
470,703	469,425	460,459	450,000	460,000	10,000	•	
3,826,702	3,484,061	3,762,524	3,800,000	3,700,000	•	100,000	
3,826,702	3,484,061	3,762,524	3,800,000	3,700,000	•	100,000	
18,798,558	18,754,136	20,119,355	19,560,000	19,040,000	•	520,000	
18,798,558	18,754,136	20,119,355	19,560,000	19,040,000	•	520,000	
5,761,021	5,785,715	5,684,308	6,100,000	6,000,000	•	100,000	
5,761,021	5,785,715	5,684,308	6,100,000	6,000,000	•	100,000	
•	194,212	194,212	900,000	900,000	•	•	
20,250	38,000	20,350	15,500	20,000	6,500	•	
445,801	448,571	457,927	450,000	450,000	•	•	
718,303	747,301	581,058	500,000	700,000	200,000	•	
52,840,254	51,163,315	53,734,876	54,573,500	53,570,000	216,500	1,220,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

Administrations.	Articles du Budget de 1885.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1879.	1880.	1881.
		II. — PÉAGES.			
		Liège à Maestricht	85,213	89,095	82,768
		Maestricht à Bois-le-Duc	75,525	73,993	62,560
		Jonction de la Meuse à l'Escaut	253,441	273,254	257,042
		Embranchement vers le camp de Beverloo	1,062	711	610
		Id. vers Hasselt	12,810	13,304	15,145
		Id. vers Turnhout	6,614	6,227	5,469
		Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Coor.	20,216	19,804	22,639
		Sambre	261,557	271,680	267,862
		Charleroi à Bruxelles et embranchements	588,942	587,678	573,290
		Mons à Condé	141,444	141,868	131,807
		Pommerœul à Antoing	130,025	125,088	120,114
		Dérivation de la Lys. { Deynze à Schiplonck	6,149	6,895	8,502
		{ Schiplonck à Balgerkoeke	1,557	1,574	1,558
		Roulers à la Lys	1,590	1,412	1,064
		Gand à Ostende { Droit général	31,839	32,360	29,698
		{ Droit à la porte de Damme	835	806	802
		Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France	13,588	15,915	11,591
		Moervaert	2,574	2,548	2,624
		Grande Nèthe	1,834	3,108	952
		Petite Nèthe (canalisée)	3,484	3,852	3,555
		Nèthe inférieure (pont de Waelhem)	500	500	500
		Gand à Terneuzen	23,872	23,344	21,876
		Meuse	39,601	43,162	51,067
		Ourthe	12,519	10,121	10,147
		Escaut	54,573	49,354	48,633
		Lys	31,849	36,704	21,162
		Démer	742	818	831
		Yser	6,778	6,100	6,227
		Droits de péage consignés, revisés au profit du Trésor	387	143	187
		Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	75,254	77,782	74,588
		TOTAUX fr.	1,684,174	1,721,166	1,654,690
	18	Routes appartenant à l'État	4,917	10,818	5,202
	19	Chemins de fer	96,187,064	109,517,045	108,953,600
	20	Télégraphes électriques	2,672,441	2,615,042	2,293,662
	21	Postes. — Taxes des correspondances en général, taxes sur les articles d'argent, sur les abonnements et sur les effets de commerce	6,615,945	6,975,905	7,404,750
	22	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	744,780	773,534	641,033
	23	Id. du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	"	"	"
	24	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	"	"	"
		TOTAUX DES PÉAGES fr.	107,909,319	121,413,506	120,932,946

ENREGISTREMENT
ET
DOMAINES.

17

Rivières et canaux.

TRAVAUX
PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNEES		MOYENNE.	PRÉVISIONS POUR		DIFFÉRENCES		Observations.
1882.	1885		1884.	1885	En PLUS	En MOINS.	
1,576,964	1,592,677	1,641,956	1,600,000	1,600,000	"	"	
1,576,964	1,592,677	1,641,956	1,600,000	1,600,000	"	"	
5,750	4,450	6,227	5,000	5,000	"	"	
115,155,864	117,565,000	109,431,514	122,000,000	122,500,000	500,000	"	
2,684,825	2,728,000	2,598,794	2,886,000	3,000,000	114,000	"	
7,696,584	8,051,600	7,548,956	8,544,700	8,707,150	562,450	"	
551,750	554,000	655,019	550,000	550,000	"	"	
50,218	55,619	51,918	50,000	50,000	"	"	
"	"	"	500,000	500,000	"	"	
127,679,955	130,529,546	121,712,164	155,715,700	156,692,150	976,450	"	

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

Administrations.	Articles du Budget de 1885.	Nature des Produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1879.	1880.	1881.
ENREGISTREMENT ET DOMAINES	25	III. — CAPITAUX ET REVENUS.			
		Prix de vente de terrains { Rivières et canaux provenant d'emprises. { Routes Produit d'autres aliénations d'immeubles Produits { des successions en déshérence { nets des épaves Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inven- taires, etc. provenant du Départ ^t des Affaires étrangères id. id. des Finances id. id. de la Guerre id. id. de l'Instruction publique id. id. de l'Intérieur id. id. de la Justice id. id. des Travaux publics id. de la Cour des comptes Remboursement { du fonds de l'industrie nationale de capitaux. { de créances ordinaires Rachat et transfert de rentes Transactions en matière domaniale Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, inté- rêts moratoires compris Retourneusement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux) Produit d'objets saisis et confisqués Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis	10,512 24,572 4,635 44,927 2,876 3,652 1,545 212 53,562 152,895 " 2,310 10,781 65,412 " 112,000 6-6 100 23,225 350 4,077 207	10,012 34,335 265,581 43,982 868 2,172 1,024 " 15,000 161,704 15 5,449 12,427 50,416 " " 371 " 21,059 " 6,152 6	7,942 28,651 688 52,256 774 2,375 510 130 17,286 172,700 786 73,521 14,595 102,519 150 " " " 27,986 201 4,451 155
		TOTAL. . . . fr.	517,876	650,565	507,426
	26	Prix de vente de coupes de bois Id. de chablis, bois de délit et d'élagages Id. d'objets saisis et confisqués Id. de glandée, parage, foin et herbages Fermages des propriétés dépendantes des forêts. Id. du droit de chasse Id. id. de pêche (baux et licences) Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral Redevances pour construction d'usines et droit d'usage Indemnités pour carbonisation	650,209 107,824 " 4,180 9,641 10,576 325 6,719 18,658 55	751,896 101,317 " 9,788 8,936 10,471 323 8,359 19,825 2	845,986 109,176 20 8,614 9,245 10,517 323 3,734 19,188 599
			A REPORTER . . . fr.	1,526,041	1,521,270

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS POUR		DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
1882.	1885.		1884.	1885.	En PLUS.	En MOINS.	
765,856	950,650	670,428	600,000	600,000	•	•	
765,856	950,650	670,428	600,000	600,000	•	•	
865,576	751,028	860,217	840,000	840,000	•	•	
865,576	751,028	860,217	840,000	840,000	•	•	
1,629,412	1,661,678	1,550,645	1,440,000	1,440,000	•	•	

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

Administrations.	Articles du Budget de 1885.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1879.	1880.	1881.
		REPORT. . . fr.	1,526,041	1,521,270	1,514,826
		III. — CAPITAUX ET REVENUS (SUITE)			
	27	Dépendances des chemins de fer.			
		Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	28,231	29,265	29,005
		Location de bâtiments	16,589	15,176	15,260
		Id. d'herbages, d'oseraies, etc.	21,418	18,556	16,288
		Id. de vidanges	2,165	2,122	1,980
		Argent non réclamé.	1,557	5,266	1,272
		Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	100,057	123,264	235,102
		Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.	16,586	6,548	17,417
		Id. d'objets non réclamés.	12,514	8,880	15,474
		Id. d'arbres, plantations, herbages, etc.	7,249	5,175	7,590
		TOTAUX. . . fr.	205,706	212,050	357,446
	28	Ecole militaire. - Pensions des élèves.	109,440	98,427	85,878
		Ecole vétérinaire } Pensions d'animaux malades	5,976	5,553	4,929
		} Produits des ventes d'objets divers	155	178	150
		Ecoles agricoles de Ruysselede et de Beernem	1,980	9,719	1,547
		Bénéfices de la fonderie de canons	"	"	"
		Abonnements au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,504	15,492	15,504
		Produit du Jardin Botanique de Bruxelles	14,409	15,805	15,909
		Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres	"	"	100,000
		TOTAUX. . . fr.	147,444	142,972	219,717
	20	Produit des examens universitaires	12,965	18,168	11,554
		Id. des examens et visa des diplômes	41,594	56,627	56,545
		Id. des diplômes des artistes vétérinaires.	"	"	"
		Id. des brevets d'invention	205,060	215,500	228,050
		Id. du quart des salaires sur transcriptions	57,788	58,405	57,977
		Id. de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignations	88	62	68
		Id. de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France	254	"	29
		Id. des taxes perçues pour marques de fabriques et de commerce	660	5,200	4,880
		Restitutions volontaires.	8	46	"
		Indemnités pour constructions d'usines (forêts exceptées)	580	481	781
		Parts non réclamées dans les amendes attribuées	9	1	15
		Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	35	55	52
		Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	67,795	152,651	94,582
		Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	245	1,744	1,854
		Cautionnements judiciaires attribués à l'État	7,457	"	"
	De toute autre nature	"	"	"	
		TOTAUX. . . fr.	572,294	448,696	415,705
		A REPORTER. . . fr.	2,051,545	2,524,988	2,487,694

DÉVELOPPEMENTS. VOIES ET MOYENS

DANT LES ANNEES.		MOYENNE.	PREVISIONS POUR		DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
1882.	1885.		1884.	1885.	En PLUS.	En MOINS.	
1,629,412	1,661,678	1,530,645	1,440,000	1,440,000	"	"	
194,855	217,242	255,472	170,000	170,000	"	"	
194,855	217,242	255,472	170,000	170,000	"	"	
125,584	115,902	150,524	155,000	155,000	"	"	
125,584	115,902	150,524	155,000	155,000	"	"	
462,014	461,700	432,081	400,000	450,000	50,000	"	
462,014	461,700	432,081	400,000	450,000	50,000	"	
2,411,865	2,456,522	2,346,522	2,165,000	2,195,000	50,000	"	

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

Administrations.	Articles du Budget de 1885	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1879.	1880	1881.
		REPORT fr.	2,051,545	2,524,988	2,487,094
		III. — CAPITAUX ET REVENUS (suite).			
		Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	101,753	101,976	123,125
		Domaine de Tervueren	55,820	12,116	11,008
		Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments.	64,714	63,014	58,025
		{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	15,557	12,184	11,595
		{ Fermages de pêche et de chasse.	9,207	7,690	6,726
		Arrérages de rentes	1,124	1,087	1,112
		Redevances pour concessions de prises d'eau	2,152	2,269	2,242
		Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale.	5,250	7,500	7,500
		Id. id. de créances ordinaires.	59,758	"	"
		Produits de la calamine.	"	"	"
		Id. des sablières et mines (forêts exceptées)	2,007	1,824	1,592
		Location de terrains pro- } Rivières et canaux	54,011	52,757	35,061
		venant d'emprises . . } Routes	804	1,027	1,102
		Vente d'arbres, planta- } Rivières et canaux	150,915	187,519	176,555
		tions, herbages, etc. } Routes	208,067	177,993	557,165
		Droits de pêche (rivières et canaux).	58,599	58,552	58,524
		Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	"	"	2,080
		TOTAUX. . . . fr.	708,418	647,508	812,508
		TOTAUX (Enregistrement et domaines). . . . fr.	2,759,965	2,972,496	5,500,292
		Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>	27,450	28,417	28,878
		Id. id au Recueil spécial des actes de sociétés	1,552	2,219	2,252
		Id. id. aux Annales parlementaires	85,225	85,457	65,264
		Id. id. au Compte rendu analytique	55,495	28,651	27,572
		Id. id. au Recueil des lois	456	251	274
		Id. id. au Bulletin officiel des adjudications.	5,244	5,705	6,588
		TOTAUX (Travaux publics). . . . fr.	151,198	148,680	150,628
		Produits divers des prisons (pistoles, cantines, ventes de vieux effets)	88,597	87,137	95,170
		Id. de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.	2,224,710	2,295,591	2,598,785
		Id. des actes des commissariats maritimes.	96,557	103,201	95,050
		Id. des droits de chancellerie	8,747	9,726	9,487
		Id. id. de pilotage	1,743,253	1,921,479	1,746,925
		Id. id. de fanat.	625,560	664,567	624,199
		Id. de la fabrication des monnaies de cuivre	"	"	"
		Id. de la régie du <i>Moniteur</i>	65,670	105,442	151,458
		Id. des écoles agricoles	165,882	170,946	210,541
		Part réservée à l'Etat, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,024,410	1,045,554	1,656,079
		Produits du placement des fonds disponibles du Trésor	241,545	457,520	537,854
		Bonification d'un quart p. % par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale	147,462	174,760	258,919
		TOTAUX (Trésor public) fr.	6,541,154	6,948,566	7,869,075
		TOTAUX DES CAPITAUX ET REVENUS fr.	9,540,892	10,150,679	11,395,075

DÉVELOPPEMENTS. VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE	PRÉVISIONS POUR		DIFFÉRENCES		Observations.
1882.	1885.		1884.	1885.	En PLUS.	En MOINS.	
2,411,865	2,456,522	2,546,522	2,165,000	2,195,000	30,000	*	
865,129	755,500	757,415	800,000	760,000	"	40,000	
865,129	755,500	757,415	800,000	760,000	"	40,000	
5,274,994	5,212,022	5,105,935	2,965,000	2,935,000	30,000	40,000	
150,215	150,000	142,144	140,000	140,000	"	"	
150,215	150,000	142,144	140,000	140,000	"	"	
102,917	101,926	95,149	95,000	95,000	"	"	
2,850,519	5,085,735	2,607,068	2,800,000	5,000,000	200,000	"	
104,589	114,900	102,675	110,000	110,000	"	"	
9,027	7,564	8,871	7,000	7,000	"	"	
1,981,749	2,019,500	1,882,581	2,000,000	2,000,000	"	"	
750,552	800,475	688,546	750,000	750,000	"	"	
50,000	"	"	"	"	"	"	
99,965	75,000	95,495	90,000	90,000	"	"	
208,617	205,000	192,157	200,000	210,000	10,000	"	
1,925,827	1,451,847	1,416,739	1,500,000	1,400,000	"	100,000	
401,997	789,604	485,624	500,000	500,000	"	"	
272,602	291,911	229,152	250,000	250,000	"	"	
8,615,024	8,821,532	7,708,888	8,207,000	8,517,000	210,000	100,000	
12,145,150	12,265,280	11,050,116	11,405,000	11,505,000	240,000	140,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

Administrations.	Articles du Budget de 1885.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1879.	1880.	1881.	
IV. REMBOURSEMENTS.						
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	45	Frais de perception des centimes provinciaux	112,772	114,697	116,100	
		Id. id. communaux	255,250	260,575	285,600	
	41	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	100,545	91,058	104,315	
TOTAUX (contributions directes, etc) . . . fr.			448,556	466,150	506,125	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	45	Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes. } Solles de comptes de comptables extraordinaires arrêtés par la Cour des comptes	1,710	15,077	5,189	
		Déficit des comptables. } Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	2,492	7,887	25,228	
			45,565	70,112	57,873	
		TOTAUX . . . fr.			49,565	95,076
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	46	Frais de poursuites et d'instances	256	917	581	
		Frais de surveillance aux communes et aux hospices de bois aux acquéreurs de bois domaniaux appartenant	200,845	201,515	202,567	
		Ministère des Finances. } Remboursement et dégrèvement de contributions	25	4	2	
		} 5 % sur les recettes pour ordre (frais de régie)	16,575	5,788	5,655	
			Frais de garde de biens saisis (Hainaut). 2 %	"	"	"
		} Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	48	64	40	
			Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	1,697	1,656	1,649
		Restitution de droits	51	10	"	
		Ministère de la Guerre. — Restitution de droits	500	250	"	
		Ministère de l'Intérieur. } Frais de justice en matière de garde civique	9,780	8,520	7,418	
			} Remboursement de subsides	1,000	1,550	1,000
				Restitution de droits	12	5
		Ministère de la Justice. } Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	159,221	125,546	125,660	
			} Frais de justice en matière de simple police	144,484	155,891	150,881
				Id. militaire	1,777	900
Frais d'entretien de mendiants	19,951	14,524	15,970			
Ministère des Travaux publics	} Canal de la Campine. } Annuités des propriétaires riverains	"	"	"		
		} Rachat des annuités	75,516	56,604	40,248	
			Frais de surveillance de travaux publics concédés	661	"	"
		Id. d'entretien de routes concédées	124	8	54	
Restitution de droits	"	4,451	241			
Remboursements divers	"	"	"			
Totaux . . . fr.			612,279	557,581	528,782	
TOTAUX (enregistrement et domaines). . . . fr.			661,844	650,657	595,072	
A REPORTER . . . fr.			1,110,400	1,116,787	1,099,195	

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT DES ANNÉES.		MOYENNE.	PRÉVISIONS POUR		DIFFERENCES		<i>Observations.</i>
1882.	1883.		1884.	1885.	En PLUS	En MOINS.	
418,405	433,405	395,340	400,000	430,000	30,000	.	
115,235	120,882	108,407	110,000	120,000	10,000	.	
533,638	554,287	501,747	510,000	550,000	40,000	.	
27,052	12,408	49,278	18,000	18,000	.	.	
27,052	12,108	49,278	18,000	18,000	.	.	
548,650	521,289	553,716	500,000	500,000	.	.	
548,650	521,289	553,716	500,000	500,000	.	.	
575,702	533,097	602,994	518,000	518,000	.	.	
1,109,340	1,087,084	1,104,741	1,028,000	1,068,000	40,000	.	

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

Administrations.	Articles du Budget de 1885.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1879.	1880.	1881.
		REPORT. . . fr.	1,110,400	1,116,787	1,099,195
		IV. — REMBOURSEMENTS (SUITE)			
Prisons.	47	Récouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons pour achat de matières premières	502,595	217,738	211,285
	48	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	21,508	27,508	23,508
		TOTAUX (prisons). . . fr.	523,703	245,046	234,593
Trésor public.	49	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	58,014	40,407	50,072
	50	Recettes diverses et accidentelles	1,547,686	5,670,109	5,797,192
	51	Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées.	41,983	33,567	33,567
	52	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manoeuvre des écluses des bassins de commerce.	1,560	1,560	1,560
	53	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	10,000	8,200	8,200
	"	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration	9,000	9,000	9,000
	"	Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	"	"	"
	54	Recettes du chef d'ordonnances prescrites	27,742	28,358	26,000
	55	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de Trésorerie.	175,000	175,000	175,000
	56	Quotes-parts d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 57 de la convention des 1/26 juin 1877.	985,814	862,587	739,560
57	Parts des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux (Loi du 16 mai 1876)	151,955	229,778	316,634	
		TOTAUX (Trésor public). . . fr.	2,988,554	5,058,566	5,156,385
		TOTAUX DES REMBOURSEMENTS fr.	4,422,657	6,420,199	6,490,173

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS POUR		DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
1882.	1883.		1884.	1885.	En PLUS.	En MOINS.	
1,109,540	1,087,984	1,104,741	1,028,000	1,068,000	40,000	"	
172,874	165,700	213,908	255,400	255,400	"	2,000	
28,911	23,495	24,866	21,500	21,500	"	"	
201,785	189,195	258,864	276,700	274,700	"	2,000	
45,549	44,184	45,605	40,000	40,000	"	"	
2,224,938	1,476,170	2,543,219	1,000,000	800,000	"	200,000	
19,567	19,567	29,651	19,567	19,567	"	"	
1,360	1,360	1,360	1,560	1,560	"	"	
8,500	8,800	8,740	9,000	10,200	1,200	"	
9,000	20,000	11,200	9,000	"	"	9,000	
6,418	2,580	4,500	6,000	"	"	6,000	
25,192	30,662	27,590	25,000	25,000	"	"	
175,000	175,000	175,000	175,000	175,000	"	"	
616,134	492,907	759,360	570,000	246,455	"	123,547	
369,482	401,897	311,949	560,000	876,760	316,760	"	
3,500,940	2,765,127	3,896,174	2,314,927	2,194,340	317,960	338,547	
4,812,065	4,040,506	5,239,779	3,519,627	3,537,040	337,960	340,547	

(572)

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU XIII

(VOIES ET MOYENS).

-
NOTE

A L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTE.

(574)

Les recettes ordinaires pour l'exercice 1884 ont été votées au chiffre de	fr. 316,136,727 »
Les revenus de l'État pour l'exercice 1885 sont évalués, dans leur ensemble, à	321,865,390 »
Soit une différence en plus de	fr. 5,728,663 »

dérivant d'augmentations et de diminutions qui sont proposées pour certains produits et qui se justifient de la manière suivante.

CHAPITRE 1^{er}.

IMPÔTS DIRECTS.

ART. 1. — Contribution foncière.

Le tableau ci-après présente, pour chacune des cinq dernières années, le montant du revenu cadastral, le produit de l'impôt foncier, ainsi que l'augmentation de ce revenu et de cet impôt

ANNÉES.	REVENU CADASTRAL.	TAUX % de l'impôt	PRODUIT DE L'IMPÔT.	AUGMENTATION	
				DU REVENU cadastral.	DE L'IMPÔT.
1880	522,749,120 »	7	22,592,580 »	4,257,572 »	298,025 »
1881	524,956,159 »	7	22,745,670 »	2,187,019 »	155,290 »
1882	527,557,698 »	7	22,914,972 »	2,421,559 »	169,502 »
1883	529,973,631 »	7	23,098,085 »	2,615,935 »	183,111 »
1884	532,316,045 »	7	23,262,123 »	2,342,412 »	164,040 »

L'augmentation du revenu cadastral de 1885 peut être évaluée à la moyenne de celle qui a été obtenue pendant les années 1881 à 1884, soit 2,390,000 francs en chiffres ronds. Pour établir cette moyenne, on a écarté l'année 1880; l'augmentation plus importante réalisée pour ce dernier exercice était la conséquence des modifications apportées par la loi du 5 juillet 1871 à celle du 28 mars 1828, relative aux exemptions temporaires en matière d'impôt foncier.

Selon toute prévision, le total du revenu cadastral de 1885 s'élèvera à

334,706,000 francs. Au taux de 7 %, ce revenu donnera un impôt de 23,429,400 francs, supérieur de 167,300 francs au produit de 1884 ou de 156,500 francs si la comparaison s'établit sur les prévisions de 1884.

ART. 2. — *Contribution personnelle.*

Le produit de la contribution personnelle des années 1879 à 1883 et l'évaluation de cet impôt au Budget de 1884 sont renseignés dans le tableau suivant, qui indique aussi l'augmentation réalisée pour chacun de ces exercices.

ANNÉES.	PRODUIT de la contribution personnelle.	AUGMENTATION.
1879	15,540,756	81,179
1880	15,612,464	271,708
1881	15,924,451	311,967
1882	16,253,486	329,055
1883	16,555,685	302,199
1884 (Prévisions budgétaires).	18,504,000	1,748,315

Les prévisions de 1884 comprennent une somme de 1,450,000 francs résultant de l'augmentation de taxe décrétée par la loi du 25 août 1883 sur la valeur locative, les domestiques et les chevaux : cette augmentation restera acquise en 1885. Abstraction faite de cette somme, l'accroissement moyen de l'impôt pendant les années 1880 à 1883 est de 305,000 francs. Cette moyenne est calculée sur quatre années au lieu de cinq, le produit de 1879 ne pouvant entrer en ligne de compte par suite des modifications apportées à la loi du 28 juin 1822, par les articles 2 et 3 de la loi du 26 août 1878.

D'après ces données, le produit probable de la contribution personnelle en 1885 peut être fixé à 18,623,000 francs (16,560,000 + 1,450,000 francs + (305,000 × 2)).

Ce produit présente un excédent de 319,000 francs sur l'évaluation budgétaire de 1884.

ART. 3. — *Droit de patente.*

Le tableau ci-contre indique le produit du droit de patente pour chacune des années 1878 à 1882, le montant approximatif de cet impôt en 1883 et le chiffre des prévisions budgétaires de 1884. Il renseigne, en outre, les fluctuations de la contribution des patentes dans la même période.

ANNÉES.	PRODUIT du droit de patente.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1878.	5,796,700	97,151	»
1879.	5,850,852	45,152	»
1880.	6,080,718	240,866	»
1881.	6,519,014	238,296	»
1882.	6,548,153	229,139	»
1883	6,752,576 (Approximatif).	204,425	•
1884.	6,538,000 (Prévis. budgétaires).	»	442,258

Le produit du droit de patente accuse une augmentation annuelle moyenne de 170,000 francs pour la période quinquennale de 1878 à 1882. En admettant que ce résultat soit également atteint pour chacune des années 1883 à 1885, l'évaluation budgétaire de ce dernier exercice peut être fixée à 7,058,000 francs (fr. 6,548,000 + fr. 170,000 × 3).

Ce produit dépasse de 720,000 francs la recette présumée inscrite au Budget de 1884, laquelle n'est que de 6,338,000 francs. Pour expliquer une augmentation aussi forte, il convient de rappeler comment l'évaluation du Budget de 1884 a été obtenue. A l'époque où cette évaluation a été faite, on s'était guidé d'après les renseignements que les directeurs provinciaux des contributions avaient fournis sur le produit approximatif que donnerait l'exercice 1882; ce produit approximatif était de 6,538,000 francs seulement. Or, l'on n'a pas cru pouvoir dépasser ce chiffre au Budget de 1884. En réalité cependant, l'exercice 1882 a donné un produit de 6,548,153 francs, soit une différence en plus de 229,159 francs. D'un autre côté, le produit approximatif de 1883, tel qu'on peut l'estimer maintenant, sera de 6,752,576 francs, soit une nouvelle augmentation de 204,425 francs.

En présence de ces chiffres, il n'y a évidemment plus à s'arrêter à l'évaluation budgétaire de 1884.

Pour calculer la recette probable à inscrire au Budget de 1885, on a pris pour point de départ, ainsi qu'on l'a expliqué plus haut, le produit moyen de 1878 à 1882, qui sont les cinq dernières années dont les résultats sont définitivement connus (le produit exact de 1883 et de 1884 ne sera respectivement connu que vers la fin de 1884 et de 1885).

Au surplus, ainsi qu'on l'a fait observer déjà dans les notes à l'appui des Budgets antérieurs, les évaluations du droit de patente ne peuvent donner la même approximation que celle des autres impôts directs. Cela tient à l'instabilité des recettes provenant des cotisations des sociétés anonymes et des sociétés en commandite par actions.

ART. 4. — *Redevances sur les mines.*

Le produit réalisé du chef des redevances fixes et proportionnelles sur les mines s'est élevé, de 1879 à 1883, aux chiffres ci-après indiqués :

ANNÉES.	PRODUIT des redevances sur les mines.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1879	305,150	»	36,172
1880	286,112	»	19,047
1881	368,970	82,858	»
1882	313,713	»	55,257
1883	370,458	56,745	»
1884	300,000 (Prévis. budgétaires)	»	70,458

Le produit moyen des cinq dernières années est de 329,000 francs. Ce chiffre supérieur de 29,000 francs aux prévisions adoptées pour 1884, peut être porté comme recette probable au Budget de 1885.

DOUANES, ACCISES ET RECETTES DIVERSES.

ART. 5. — Douanes.

Le tableau ci-après renseigne le produit des droits d'entrée pendant les cinq dernières années.

ANNÉES.	Recettes effectuées sur les marchandises dégreevées par le traité franco- belge du 31 octo- bre 1881.	Recettes effectuées sur les marchandises dont le produit a été in- fluencé par les projets financiers de 1879 et 1880. (Paux-de-vin, biè- res et vinaigres, fruits, café et tabac.)	TOTAL des deux colonnes précédentes.	RECETTES totales.	DIFFÉRENCE entre les colonnes 4 et 5.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
1879	470,412	8,058,584	8,508,706	22,864,373	14,555,577
1880	478,986	7,784,863	8,263,849	25,608,310	17,544,461
1881	490,697	8,870,332	9,561,029	26,791,777	17,450,748
1882	169,817	10,506,110	10,475,927	28,272,246	17,796,319
1883	»	10,774,559	10,774,559	28,219,184	17,444,625

Calculée sur les cinq années ci-dessus, la moyenne des recettes indiquées dans la sixième colonne serait de . . fr. 16,874,346 »

Calculée sur les quatre dernières années seulement, la moyenne serait de fr. 17,500,000 »

C'est cette dernière que l'on propose de prendre pour base du revenu probable de 1885, en l'augmentant toutefois de fr. 300,000 »

A REPORTER. . . . fr. 17,800,000 »

REPORT. . . . fr. 17,800,000 »

du chef de l'accroissement moyen des recettes d'une année; il serait imprudent de compter pour 1883 sur un accroissement plus élevé, le produit des droits d'entrée sur les marchandises dont l'importation est restée normale (6^e colonne du tableau ci-dessus) n'ayant presque pas varié pendant les quatre dernières années.

Il y a lieu d'ajouter à ces sommes le montant présumé des droits sur les marchandises désignées dans la 3^e colonne ci-dessus, savoir :

Café (moyenne des années 1877 à 1881)	3,100,000 »
Eaux-de-vie (évaluation de l'Exposé des motifs de la loi du 30 juillet 1883)	1,360,000 »
Bières et vinaigres (moyenne des années 1879 à 1883)	700,000 »
Fruits (moyenne des années 1881 à 1883).	1,700,000 »
Tabacs non fabriqués et cigares (1)	6,000,000 »
<hr/>	
Le produit total s'élèverait ainsi à fr.	30,660,000 »

Dans le produit total de 30,660,000 francs, la part de l'État serait fr.	26,597,000 »
Et celle du fonds communal (d'après le détail ci-dessous) de fr.	4,063,000 »

Part du fonds communal.

75 % de la recette sur les cafés (3,100,000 francs) . . fr.	2,325,000 »
30,009 de la recette sur les eaux-de-vie étrangères (1,360,000 francs). Voir l'explication sous la rubrique <i>accises</i>	408,000 »
35 % sur les bières et vinaigres (700,000 francs).	245,000 »
35 % de la recette sur les sucres raffinés (3,100,000 francs).	1,085,000 »
<hr/>	
TOTAL. . . . fr.	4,063,000 »

ART. 6. — *Accises.*

Le tableau qui suit indique, pour les divers produits soumis aux droits d'accise, le montant de ces droits renseignés dans la comptabilité au

(1) Le produit des droits d'entrée sur les tabacs non fabriqués et les cigares est calculé sur les quantités qui ont servi de base aux évaluations de l'Exposé des motifs de la loi du 31 juillet 1883, soit 9,000,000 kilogrammes de tabac non fabriqué à 70 francs les 100 kilogrammes donnant 6,300,000 francs et 40,000 kilogrammes de cigares à 500 francs les 100 kilogrammes donnant 120,000 francs, ensemble 6,420,000 francs. La somme excédant 6,000,000 francs est négligée en prévision de la diminution que la consommation peut subir par suite du relèvement du taux des droits.

31 décembre 1883, les prévisions inscrites au Budget de 1884 et celles qui sont proposées pour le Budget de 1885.

NATURE DES PRODUITS	MONTANT DES RECETTES ou 31 décembre 1883	ÉVALUATIONS		QUOTE-PART	
		admises pour 1884.	proposées pour 1885.	de l'État	du fonds communla.
Vins	4,545,889	4,400,000	4,506,000	2,928,900	1,577,100
Eaux-de-vie indigènes.	28,240,211	51,780,000	52,930,000	25,018,000	9,882,000
Bières	13,792,515	14,150,000	14,058,000	9,124,700	4,915,500
Vinaigres	15,007	10,000	12,000	7,800	4,200
Sucres	5,045,074	5,400,000	5,616,000	5,650,400	1,965,600
Glucoses	259,426	180,000	205,000	205,000	»
Tabacs indigènes . .	147,585	400,000	1,200,000	1,200,000	»
TOTAUX . . . fr.	52,045,707	56,520,000	58,505,000	40,162,800	18,542,200

Les évaluations pour 1885 sont établies d'après la recette moyenne des cinq dernières années en ce qui concerne les vins, les bières, les vinaigres, les sucres et les glucoses.

Quant aux eaux-de-vie indigènes, le produit peut être évalué à 32,930,000 francs, chiffre indiqué dans l'Exposé des motifs de la loi du 30 juillet 1883 (1).

Ce produit doit être partagé entre l'État et le fonds communal, conformément à l'article 7 de cette loi ainsi conçu :

« La part allouée aux communes dans le produit des droits d'accise sur
 » la fabrication des eaux-de-vie indigènes et des droits d'entrée sur les
 » eaux-de-vie étrangères reste fixée à 35 p. c. Toutefois, la quote-part
 » annuelle de l'État dans le produit de l'accise et des droits d'entrée
 » sur les eaux-de-vie est fixée à 24,000,000 de francs, au minimum, sans
 » que, pour les années 1885, 1884 et 1883, la somme à attribuer au fonds
 » communal puisse, par suite de cette disposition, descendre au-dessous de
 » la moyenne des sommes qui lui ont été allouées pour les années 1880,
 » 1881 et 1882. »

(1) L'Exposé des motifs de la loi du 30 juillet 1883 (Doc. parl. n° 176, sess. 1882-85) porte, entre autres, ce qui suit :

« D'après les Budgets pour les exercices 1882 et 1883, les recettes probables du chef de
 » l'accise sur les eaux-de-vie indigènes, avec le droit actuel de 55 francs (principal et addition-
 » nels) par hectolitre, sont évaluées à fr. 26,200,000 »
 » Le droit, tel qu'il résulte des rendements légaux, étant porté de 55 à 75 francs, on obtient
 » en calculant proportionnellement le nouveau revenu :
 » 55 : 75 :: 26,200,000 : x = fr. 57,000,000 »
 » On peut évaluer de 10 à 12 p. % la perte qui résultera des quantités
 » d'alcool qui échapperont aux droits et de la diminution de la consommation
 » $\left(\frac{11 \times 57,000,000}{100} \right)$ 4,070,000 »
 » RESTE fr. 32,930,000 »

Tenant compte du produit des droits d'entrée sur les eaux-de-vie étrangères, évalué à fr. 1,360,000 »
 et du produit de l'accise sur la fabrication indigène, soit . . . 32,930,000 »

on obtient comme produit total présumé pour 1885 . . . fr. 34,290,000 »

Si l'on déduit de ce dernier chiffre la moyenne des sommes allouées aux communes pendant les années 1880, 1881 et 1882 (1), moyenne attribuée au fonds communal à titre de *minimum*, soit 9,590,804 92

il reste fr. 24,699,195 08

Or, la différence entre cette somme et le minimum de la quote-part de l'État 24,000,000 »

soit fr. 699,195 08

ajoutée à la moyenne ci-dessus de 9,590,804 92

donne une somme de fr. 10,290,000 »

qui, étant inférieure à 35 p. c. de la recette totale, revient intégralement au fonds communal pour l'année 1885.

Ces parts représentent respectivement pour l'État et pour le fonds communal 69.991 et 30.009 p. %.

Appliquant ces proportions au produit présumé des droits d'accise sur les eaux-de-vie indigènes, on trouve que ce produit doit être réparti :

Pour l'État	fr. 23,048,000 »
Pour le fonds communal	9,882,000 »
TOTAL. . . fr. 32,930,000 »	

En ce qui concerne le tabac, il y a d'abord lieu de comprendre dans le Budget la somme de 400,000 francs, montant présumé des redevabilités du chef de la culture de 1884, qui, n'étant exigibles qu'en 1885, doivent, d'après le règlement général sur la comptabilité de l'État, être rattachées au Budget de cette dernière année, ainsi que cela a été dit dans la note à l'appui des évaluations de recette en 1884.

Si l'on estime la culture de 1885, comme celle de 1884, à environ 65 millions de plants imposables, l'impôt calculé à raison de 2 1/2 centimes par plant — taux moyen probable — représenterait pour la culture de 1885 un peu plus

(1)	Droits d'accise.	Droits de douane.	Ensemble.
1880. fr.	8,989,695 46	575,459 44	9,565,152 90
1881. .	9,265,945 08	368,546 47	9,634,491 55
1882. .	9,589,004 54	585,765 97	9,774,770 51
	<u>27,644,642 88</u>	<u>1,427,771 88</u>	<u>28,772,414 76</u> MOYENNE . fr. 9.590,804 92

de 1,600,000 francs. Mais, ainsi que cela a été fait pour le Budget de 1884, on ne peut faire figurer de ce chef au Budget de 1885 que les redevabilités qui seront payées au comptant, tandis que les autres redevabilités, pour lesquelles un crédit sera accordé, devront être rattachées au Budget de 1886.

Pour le moment, il est encore impossible de dire avec quelque certitude dans quelle mesure l'impôt sera payé au comptant; mais on croit pouvoir l'évaluer à la moitié du produit de l'accise sur la culture de 1885, soit 800,000 francs. En ajoutant cette somme à celle de 400,000 francs dont il est parlé ci-dessus, on arrive à une recette probable de 1,200,000 francs que l'on propose d'inscrire au Budget de 1885, du chef de l'accise sur le tabac.

ART. 7. — *Recettes diverses.*

A. *Frais d'essai des matières d'or et d'argent.*

Ainsi qu'il était à prévoir, les frais d'essai n'ont donné qu'une recette de 12,000 francs environ en 1883. La diminution que l'on constatait sur cette branche de produit, et qui est la conséquence de la loi de juin 1868 décrétant la liberté du travail des matières d'or et d'argent, paraît s'être enfin arrêtée.

Bien que la moyenne de la recette pour les cinq dernières années atteigne encore 16,000 francs, on pense qu'il ne serait pas prudent pour 1885 d'aller au delà de 12,000 francs, chiffre des recettes de 1883 et des prévisions de 1884.

B. *Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, etc.*

Le chiffre des recettes extraordinaires et accidentelles varie peu; seules, les taxes pour travaux de chargement et de déchargement en dehors des jours et des heures réglementaires de travail de la douane sont susceptibles d'une augmentation plus ou moins notable.

La moyenne de recette des cinq dernières années, soit 560,000 francs, est trop élevée pour servir de base aux prévisions de 1885, d'autant plus qu'elle comprend les faits réalisés en 1880 et 1881 qui sont des années exceptionnelles.

Dans cet état de choses et eu égard à la recette de 1885, on propose de porter 550,000 francs pour la recette probable de 1885, soit 50,000 francs de plus qu'en 1884.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

ART. 8. — *Enregistrement.*

Ces droits se perçoivent sur les actes civils, judiciaires et extrajudiciaires; ils ont été augmentés d'environ 5 p. % par la loi du 28 juillet 1879.

Le produit moyen des cinq dernières années, 1879-1883,
est de fr. 22,454,703 »

La loi précitée n'ayant reçu son exécution que le 1^{er} août, on croit préférable d'écartier l'année 1879 et de rechercher la moyenne des années 1880 à 1883.

L'année 1880 a produit.	fr.	23,516,928	»
— 1881	—		22,976,936	»
— 1882	—		22,809,736	»
— 1883	—		21,243,802	»
			<hr/>	
TOTAL.	fr.	90,547,402	»
MOYENNE.	fr.	22,636,851	»

Il est difficile d'apprécier avec quelque exactitude le produit probable de 1885.

Depuis 1877, la diminution a été constante; elle est pour :

1876 à 1877 de	fr.	2,680,000	» (chiffre rond)
1877 à 1878 de		587,000	» —
1878 à 1879 de		700,000	» —
1880 à 1881 de		340,000	» —
1881 à 1882 de		167,000	» —
1882 à 1883 de		1,565,000	» —

Malgré l'augmentation du tarif, l'écart entre 1883 et 1876 se chiffre par 4,250,000 francs.

Les droits d'enregistrement sont donc en décroissance constante; seulement, le chiffre de cette décroissance annuelle est extrêmement variable : ainsi — comme on l'a fait ressortir — de 1881 à 1882, il n'a été que de 167,000 francs; de 1882 à 1883, il a, au contraire, été de 1,565,000 francs.

La décroissance va-t-elle continuer dans cette mesure? Personne ne saurait le dire.

Il semble, cependant, que l'année 1883 ne puisse pas servir seule de base à une évaluation.

On est porté à croire que les recettes de 1883 se rapprocheront plus ou moins de la moyenne des quatre années qui ont précédé 1884, soit 22,600,000 francs.

Selon toute probabilité, les effets de la crise produiront un plus grand nombre de ventes forcées d'immeubles en payement de créances hypothécaires devenues exigibles, non seulement dans les contrées agricoles, mais encore dans les villes. Cet accroissement du nombre des ventes forcées amènerait, sans doute, une certaine baisse dans les prix; mais celle-ci serait plus que contre-balancée par l'accroissement du nombre des capitaux passibles du droit de mutation immobilière.

Il est prudent, toutefois, de réduire de 300,000 francs la moyenne de 1880-1883; par conséquent, de ne supputer les probabilités pour 1883 qu'à 22,300,000 francs, ce qui, par rapport aux prévisions pour l'exercice 1884 (23,000,000 de francs), représente une diminution de 700,000 francs.

Le chiffre de 22,300,000 francs serait supérieur de 1,100,000 francs aux recettes de 1883. Par contre, il serait inférieur de 500,000 francs aux recettes de 1882, de près de 700,000 francs à celles de 1881 et de 1,200,000 à celles de 1880.

ART. 9. — *Greffe.*

Les droits de greffe sont établis sur les actes et procès-verbaux faits aux greffes des tribunaux civils et de commerce, et sur les expéditions des actes et jugements de ces tribunaux. La seule modification apportée à cet impôt, par la loi du 28 juillet 1879, est la réduction d'un droit de 0.32 1/2 p. % à 0.30 p. %, et ce droit ne produit qu'un chiffre de recette très minime.

La recette moyenne des années 1879 à 1883 est de 460,439 francs, soit en arrondissant fr. 460,000 »
chiffre qu'on propose d'inscrire au Budget de 1883.

Prévisions pour 1884 430,000 »

Soit une augmentation, en 1883, de fr. 40,000 »

ART. 10. — *Hypothèques.*

Ces droits, qui frappent les inscriptions de créances hypothécaires et les transcriptions de mutations d'immeubles, présentent une corrélation intime avec les droits d'enregistrement.

Pour la raison indiquée plus haut sous la rubrique *enregistrement* et pour établir la recette probable de 1883, on prend la moyenne des recettes des années 1880-1883; elle est de :

Pour 1880	fr.	3,894,466	»
— 1881		3,829,671	»
— 1882		3,826,702	»
— 1883		3,484,061	»

15,034,900 »

1/4 = 3,758,725 »

On propose, en conséquence, de fixer les prévisions bud- gétaires de l'exercice 1883 à	fr.	3,700,000	»
Inscrit au Budget de 1884		3,800,000	»

DIMINUTION. . . fr. 100,000 »

Les explications données en ce qui concerne les droits d'enregistrement justifient cette proposition.

ART. 11. — *Successions.*A. *Successions et mutations par décès.*

Le droit de succession proprement dit frappe le montant *net* de tout ce qui est recueilli dans la succession d'un habitant du royaume, par un collatéral ou un étranger.

Le droit de mutation par décès est assis exclusivement sur la valeur des immeubles situés en Belgique, qui sont délaissés par un non habitant du royaume.

La moyenne quinquennale des droits de succession s'élève à 16,725,520 francs.

Pour asseoir les prévisions budgétaires sur des éléments qui concordent entre eux, il est nécessaire d'éliminer les recettes des années 1879 et 1880 : la loi du 28 juillet 1879 n'a reçu son exécution, en 1879, que dans une proportion insignifiante; en 1880, cette loi n'a pas encore produit tous ses effets; les droits exigibles à raison d'un grand nombre de décès survenus en 1879, avant la loi du 28 juillet, n'ont été payés qu'en 1880 après avoir été liquidés *d'après les anciens taux*.

Si l'on s'en tient aux années 1881-1882 et 1883, on arrive au résultat suivant :

Recette de l'année 1881.	fr.	17,778,192	»	
Il y a lieu d'éliminer de ce chiffre le droit perçu sur une succession des plus importantes, échue entièrement à un étranger qui a, par conséquent, supporté le droit de 13.80 p. %. Pareille recette est évidemment extraordinaire; ci. .				
		1,353,622	»	
	RESTE	fr.	16,424,570	»
Recettes de 1882	fr.	15,535,227	»	
— de 1883		13,529,238	»	
		47,289,035	»	
		$\frac{1}{3} =$	15,763,012	»

La crise immobilière exerce une influence fort grande sur ce produit, qui est d'ailleurs soumis à des éventualités de diverses natures : nombre et importance des héritages, chiffre du passif à déduire, degré de parenté auquel la dévolution a eu lieu.

Les résultats de 1883 ont pleinement confirmé les prévisions qui avaient été fixées à 15,500,000 francs, en éliminant des produits antérieurs tous les droits supérieurs à 200,000 francs (1).

(1) Ces droits ont été considérés comme exceptionnels, et en fait, en 1883, il n'y en a eu qu'un seul (de 274,289 francs).

Comme pour les droits d'enregistrement, on pourrait adopter le chiffre de la moyenne	fr.	15,700,000 »
Chiffre inscrit au Budget de 1884		16,000,000 »
		<hr/>
DIMINUTION.	fr.	300,000 »
		<hr/>

B. — Mutations en ligne directe.

Ce droit a été établi par la loi du 17 décembre 1851, à la charge des héritiers qui succèdent en ligne ascendante ou descendante à un habitant du royaume. L'impôt se perçoit exclusivement sur la valeur — généralement déterminée par le revenu cadastral — des immeubles situés dans le royaume, et sur la valeur des créances hypothéquées sur des immeubles sis en Belgique, déduction faite des seules dettes hypothécaires.

La moyenne des cinq dernières années est de 3,050,962 »

Pour procéder d'une manière rationnelle, il faut éliminer les années 1879 et 1880, pendant lesquelles la loi du 28 juillet 1879 n'a pu produire que des résultats sans importance.

Recettes de 1881		3,644,285 »
Ce chiffre comprend deux droits extraordinaires qu'il y a lieu d'éliminer :		
L'un s'est élevé à	fr.	56,000 »
L'autre » à		404,150 »
		<hr/>
ENSEMBLE à.	fr.	460,150 »
		<hr/>
RESTE	fr.	3,184,156 »
Recette de 1882		3,124,551 »
» » 1883		2,816,944 »
		<hr/>
		9,125,411 »
		$\frac{1}{5} = 3,041,804 »$

On pense que la crise immobilière a exercé ici également son influence et que, pour un assez grand nombre de successions, elle a amené les héritiers à ne pas faire usage du multiplicateur officiel, qui, dans la majeure partie du royaume, donne actuellement des résultats supérieurs à la valeur vénale.

La différence de 300,000 francs, entre les années 1883 et 1882, ne peut sans doute être attribuée qu'en partie à cette cause. Il est à présumer qu'il y aura eu aussi un moindre nombre de successions importantes pendant l'année écoulée.

On propose d'adopter la moyenne de fr. 3,000,000 »

Le même chiffre a été inscrit au Budget de 1884.

C. — Droits dus par les époux survivants.

Ces droits sont perçus au taux et sur la même base que le droit précédent, à raison de ce que recueille l'époux survivant qui relie des enfants de son mariage avec le défunt.

La moyenne quinquennale s'élève à fr. 342,873 »

Si, pour les raisons invoquées plus haut, on s'appuie sur les recettes des années 1881-1885, on obtient les résultats suivants :

Produit de 1881	fr.	381,866 »
» » 1882		338,980 »
» » 1883		307,955 »
		<hr/>
		1,028,801 »
	$\frac{1}{5} =$	342,934 »
		<hr/>
En conséquence, on propose d'inscrire au Budget de 1885 fr.		340,000 »
Prévisions pour 1884		360,000 »
		<hr/>
	DIMINUTION. . . fr.	20,000 »
		<hr/>

ART. 12. — Timbre.

L'impôt du timbre est établi sur tous les papiers destinés aux actes civils et judiciaires, et aux écritures privées qui peuvent être produites en justice et y faire foi. De plus, une loi du 25 août 1885 a rendu applicable le droit de timbre fixé par l'art. 1^{er}, § 2, de la loi du 21 mars 1839 :

1^o Aux actions ou parts d'intérêts dans les sociétés, actions de jouissance et parts de fondateurs, transmissibles autrement que d'après les formes du droit civil ;

2^o Aux obligations émises par les sociétés civiles ou commerciales.

Cet impôt a produit sous le régime de la loi du 28 juillet 1879 :

En 1880	fr.	5,720,779 »
En 1881		5,875,186 »
En 1882		5,761,021 »
En 1883		5,785,715 »
		<hr/>
		23,142,701 »
	$\frac{1}{5} =$	5,785,675 »

soit, en arrondissant les chiffres fr.	5,800,000 »
Il y a lieu d'ajouter le chiffre auquel on suppose l'augmentation qui résultera d'une application stricte de la loi du 21 mars 1859, visée dans celle du 25 août 1883, ci	200,000 »
<hr/>	
TOTAL pour 1885 fr.	6,000,000 »
Prévisions pour 1884.	6,100,000 »
<hr/>	
DIMINUTION fr.	100,000 »
<hr/>	

Cette diminution provient de ce que le Budget de 1884 a été augmenté d'une pareille somme, représentant le produit présumé du droit exigible en 1884 sur les actions et obligations de société émises antérieurement à la date du 5 septembre 1883, jour où la loi du 25 août est devenue obligatoire.

ART. 13. — *Timbre des polices d'assurance.*

L'Exposé des motifs de la loi du 26 août 1883, qui a frappé d'un droit de timbre les polices d'assurance, renseigne comme produit présumé de cet impôt 900,000 francs.

On propose d'inscrire le même chiffre au Budget de 1885.

ART. 14. — *Naturalisations.*

La moyenne des cinq dernières années est de 20,350 francs.

Depuis 1881, ce produit a été en augmentant; on présume que cette augmentation est due à la loi du 7 août 1881.

On propose d'inscrire au Budget de 1885 la moyenne ci-dessus, soit en arrondissant les chiffres fr.	20,000 »
Prévisions pour 1884	13,500 »
<hr/>	
AUGMENTATION. . . . fr.	6,500 »
<hr/>	

ART. 15. — *Amendes en matière d'impôts.*

Les amendes sont perçues principalement sur les successions; il convient donc d'éliminer le produit des années 1879 et 1880, pendant lesquelles la loi du 28 juillet 1879 n'a pas reçu une application complète :

Recette de l'année 1881 fr.	461,358 »
— 1882	443,801 »
— 1883	448,571 »
<hr/>	
	1,353,730 »
	$\frac{1}{3} = 451,250$ »

On propose d'inscrire 450,000 francs au Budget de 1885, chiffre qui a déjà été admis pour les prévisions de 1884.

ART. 16. — *Amendes de condamnation en matières diverses.*

La moyenne quinquennale est de fr. 581,038 »

Des cinq années, les années 1880 et 1881 ont été beaucoup plus faibles que les autres par les conséquences de l'arrêté général de remise de peines du 16 août 1880.

L'année 1879 s'est ressentie elle-même de la remise générale accordée par arrêté du 23 août 1878 (noces d'argent de la Royauté).

L'année 1882 a donné	fr.	718,503	»
» 1883 »		747,391	»
Avant 1878, on trouve l'année 1876 qui a produit		684,248	»
et l'année 1877 dont la recette s'est élevée à		708,892	»

D'après cela, l'année normale (on présume que l'année 1883 sera telle) rapporte 700,000 francs, chiffre qu'on propose d'inscrire au Budget de 1885.

Prévisions pour 1884 500,000 »

AUGMENTATION. . . fr. 200,000 »

PÉAGES.

ART. 17. — *Rivières et canaux.*

Les recettes de 1883 ne modifiant que dans une faible mesure la moyenne prise comme base du Budget précédent, il y a lieu de maintenir, pour 1885, l'évaluation de fr. 1,600,000 » adoptée pour les motifs énoncés page 104 du Budget général de 1884.

ART. 18. — *Routes appartenant à l'État.*

Produit qui ne varie pas fr. 5,000 »

ART 19. — *Chemins de fer.*

Les prévisions de recettes pour 1883 ont été fixées à la somme de 117,500,000 francs, dépassant de 2,500,000 francs le montant de la recette de 1882. D'après les résultats constatés pour les mois de janvier à octobre inclusivement et les évaluations des deux derniers mois de 1883, il est probable que les prévisions pour cette année seront réalisées.

La recette de 1884 a été évaluée, au projet de Budget des Voies et Moyens, à la somme de 120,000,000 de francs laquelle est supérieure de 2,500,000 francs à la recette probable de l'année antérieure.

Rien n'autorise l'administration des chemins de fer à compter sur une progression plus forte en 1885. Il est vrai que la moyenne annuelle de la dernière période quinquennale (1879-1883) s'élève, en chiffres ronds, à 5,350,000 francs; mais cette période comprend deux années dont les résultats ont été exceptionnellement favorables :

Ceux de 1880 à raison de l'Exposition nationale;

Ceux de 1882 à cause d'une reprise marquée des affaires industrielles.

Les résultats de l'année 1883, comparés à ceux de 1882, tendent, d'ailleurs, à prouver qu'on s'exposerait à un mécompte en se basant sur la progression annuelle des cinq dernières années. On pense donc que la recette présumée de 1885 peut être fixée à 122,500,000 francs, soit 2,500,000 francs de plus que la recette prévue par l'Administration pour 1884, et seulement 500,000 francs sur les prévisions de la section centrale.

ART. 20. — *Télégraphes.*

La recette afférente au service des Télégraphes en 1884 a été évaluée à fr.	2,886,000 »
soit une augmentation de 106,000 francs sur les prévisions des recettes de 1883. Eu égard à la progression annuelle, on peut compter, pour 1885, sur une augmentation de . . . fr.	114,000 »
	<hr/>
et évaluer, par conséquent, à	3,000,000 »
la recette de cet exercice.	

ART. — 21. *Postes.*

D'après les résultats actuellement constatés, la recette totale du service des Postes, en 1885, atteindra environ 15,500,000 francs.

La progression annuelle de la recette pendant les cinq dernières années étant de 550,000 francs, soit 1,100,000 francs pour les deux années 1884 et 1885, le produit de cette dernière année peut être évalué à 14,400,000 francs.

Ce chiffre comprend, à concurrence de 515,000 francs, la recette à provenir de l'encaissement et de la présentation ainsi que de l'acceptation des effets de commerce. Comme elle ne concourt pas à la formation du fonds communal, il y a lieu de la déduire du chiffre total pour obtenir la somme à partager entre l'État et les communes.

Celle-ci est donc de fr.	13,885,000 »
dont 4 % sont attribués au fonds communal, soit	5,692,850 »
	<hr/>
La part de l'État est ainsi de	8,192,150 »
En ajoutant à cette somme le produit présumé de l'encaissement des effets de commerce fr.	515,000 »
	<hr/>
la recette de 1885 au profit du Trésor peut être évaluée à	8,707,150 »

soit 362,450 francs de plus que le chiffre porté au projet de Budget pour 1884.

ART. 22, 23, 34, 36 et 37. — *Marine.*

Pour les produits repris sous les articles 22, 23, 34, 36 et 37, les prévisions pour 1885 sont les mêmes que pour 1884.

On ne croit pas, en effet, que pour établir les prévisions de recettes de 1885 on puisse avoir égard à la moyenne des produits pendant cinq exercices. Cette moyenne s'écarte trop des faits réalisés en 1883, et qui sont même supérieurs aux prévisions de 1884. Rien ne fait présumer que les produits en 1884-1885 seront inférieurs à ceux de 1883. Il convient donc de maintenir pour 1885 tout au moins les prévisions de recette inscrites au Budget de 1884.

CAPITAUX ET REVENUS.

ART. 25. — *Domaines (valeurs capitales).*

La moyenne présente, sur l'évaluation de 1884, une différence en plus de 70,000 francs. Mais la recette de l'année 1883, qui est de 930,650 francs, paraît exceptionnelle; elle comprend notamment le produit des ventes de bâtiments à démolir pour l'élargissement des quais d'Anvers et celui d'une importante succession en déshérence à Gand. Ces recettes extraordinaires cesseront pour 1885; et comme l'ensemble des produits classés sous cette rubrique est essentiellement variable, il y a lieu de maintenir en 1885 les prévisions adoptées pour l'année 1884 fr. 600,000 »

ART. 26. — *Forêts.*

La situation signalée page 106 du projet de Budget de l'exercice 1884 ne s'est pas modifiée. Il y a donc lieu d'adopter les prévisions de l'exercice antérieur pour 1883 fr. 840,000 »

ART. 27. — *Dépendances des chemins de fer.*

La moyenne (250,000 francs) prise sur les produits de 1878 à 1882 n'a fléchi pour 1879-83 que d'environ 17,000 francs.

L'évaluation de fr. 170,000 »
peut être reproduite pour 1885.

ART. 28. — *Établissements et services régis par l'État.*

La moyenne ne diffère des prévisions adoptées pour 1884 que de 5,000 francs.

On ne peut que reproduire les prévisions de 1884 . . . fr. 155,000 »

ART. 29. — *Produits divers et accidentels.*

Moyenne	fr.	432,000	»
Les recettes de 1882 et de 1883 ayant dépassé le chiffre de 460,000 francs, les prévisions adoptées pour 1884, savoir		400,000	»
peuvent être élevées à		450,000	»
		<hr/>	
Soit en plus pour 1885	fr.	50,000	»
		<hr/>	

ART. 30. — *Revenus des domaines.*

Ce produit a subi en 1883 une réduction de près de 100,000 francs sur celui de 1882.

La moyenne n'atteint pas 760,000 francs. Les prévisions semblent devoir être réduites à ce chiffre, ci fr. 760,000 »

Donc en moins pour 1885. 40,000 »

ART. 33. — *Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.*

Le produit de l'emploi de ces fonds a dépassé en 1883 assez notablement les prévisions formées pour cette année, et même pour l'exercice 1884. Il est en rapport avec le capital des cautionnements et des consignations. Aucune réduction de ces fonds n'étant à prévoir, on croit pouvoir adopter pour les prévisions de 1885 le produit qui a été obtenu en 1883, soit 5,000,000 francs en chiffre rond.

ART. 35. — *Droits de chancellerie.*

La moyenne des recettes des droits de chancellerie pour les cinq dernières années est de 8,870 francs. Néanmoins et en égard à la recette de 1883, qui n'est que 7,500 francs, on propose de maintenir au projet de Budget de 1885 la somme de 7,000 francs prévue à celui de 1884.

ART. 39. — *Produits des Ecoles agricoles.*

La moyenne des recettes ordinaires calculée sur le produit des cinq dernières années est de 192,157 francs; mais, dans cette période quinquennale, la population de Ruysselede a été considérablement réduite pendant les années 1879, 1880 et 1881 par suite de l'épidémie ophthalmique.

Depuis lors la population ayant de nouveau atteint son chiffre normal, le montant des recettes à opérer pour 1885 peut être évalué à 210,000 francs.

ART. 40. — *Part réservée à l'Etat par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices réalisés par la Banque nationale.*

Le produit moyen des cinq dernières années est de 1,416,000 francs, correspondant à peu près au produit de l'année 1883.

On croit, en conséquence, pouvoir adopter comme prévisions pour l'exercice 1885, le chiffre de 1,400,000 francs.

ART. 41. — *Produit du placement des fonds disponibles du Trésor.*

Le produit des placements s'est élevé en 1883 à 789,604 francs, dépassant de 289,000 francs les prévisions inscrites au Budget.

La plus-value résulte de ce que les versements sur l'emprunt de 1883, qui est destiné à couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires des deux années 1883 et 1884, ont permis de maintenir l'année durant à un chiffre élevé, les placements du Trésor en valeurs commerciales sur l'étranger.

A défaut de pouvoir déterminer le montant des ressources qu'il sera possible d'appliquer à ces placements en 1885, on croit devoir reproduire pour cet exercice les prévisions antérieures qui, depuis 1882, ont été fixées uniformément à 500,000 francs.

ART. 42. — *Bonification de 1/4 % par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs, des billets de la Banque Nationale.*

Depuis l'année 1881, le produit de ce droit dépasse annuellement les évaluations du Budget s'élevant à 250,000 francs.

Le produit moyen des cinq dernières années, 229,000 francs, ne s'élève toutefois pas encore à ce chiffre.

On croit donc prudent de maintenir au Budget de 1885 le chiffre de 250,000 francs.

CHAPITRE IV.

REMBOURSEMENTS.

ART. 43. — *Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.*

La moyenne des recettes sur les frais de perception n'est que de 395,000 francs. Il s'agit ici d'un produit qui suit une progression normale, ainsi qu'on peut le voir par les chiffres des cinq dernières années. Il semble dès lors que l'on pourrait adopter, pour les prévisions de 1885, la somme de 430,000 francs qui est environ la recette effectuée en 1883.

ART. 44. — *Remboursements par les communes des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.*

Les remboursements sur les non-valeurs en matière de contributions directes suivent dans une certaine mesure la marche des impôts. Les recettes du chef de ces remboursements ayant été de 115,255 francs en 1882 et de 120,882 francs en 1883, on peut, semble-t-il, évaluer les prévisions de 1885 à 120,000 francs, soit 10,000 de plus qu'en 1884.

ART. 45. — *Reliquats de comptes, etc.*

La nature essentiellement variable de ce produit ne permet pas d'évaluation reposant sur des moyennes. Il n'y a d'ailleurs pas de motifs pour ne pas maintenir le chiffre de 18,000 francs.

ART. 46. — *Recouvrements d'avances, etc.*

Bien que l'observation qui précède s'applique également aux recouvrements d'avances, la persistance du chiffre de ces recouvrements, qui oscillent, depuis 1880, entre 500,000 francs et 550,000 francs, autorise le maintien des prévisions à 500,000 francs, chiffre adopté par les Chambres pour l'exercice 1884 .

ART. 47. — *Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons pour achat de matières premières.*

La somme de 253,400 francs représente le total de la section II du chapitre X, tableau III, des dépenses du Ministère de la Justice, service industriel des prisons pour l'exercice 1885.

ART. 48. — *Abonnement des provinces pour réparation d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier.*

Le chiffre de 24,300 francs est le même que celui qui figure au Budget de 1884; il représente le montant des abonnements contractés par les provinces.

ART. 50. — *Recettes diverses et accidentelles.*

L'évaluation, pour les divers produits formant cet article, a été portée au Budget de 1885 à 1,200,000 francs; la recette réelle étant de 1,476,170 francs, elle ne s'en écarte pas sensiblement.

Les recettes de même nature réalisées antérieurement se sont élevées, savoir :

Pour 1880, à	fr. 3,670,109
» 1881, à	3,797,192
» 1882, à	2,224,938

Pour 1884, la recette est évaluée à 4,000,000 de francs ; pour 1885, on croit ne devoir porter que 800,000 francs.

La décroissance que l'on constate depuis 1881 est due à ce fait que parmi ces produits il en est deux, et des plus importants, qui fléchissent annuellement et qui ne tarderont pas à disparaître.

Il s'agit, d'un côté, des intérêts dus par le gouvernement néerlandais sur la quote-part des Pays-Bas dans le rachat du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, quote-part dont il s'acquitte successivement, en payant pour compte de la Belgique la dépense des travaux qu'il exécute sur la partie du canal de Gand à Terneuzen qui se trouve sur son territoire ; il s'agit, d'autre part, des bonifications d'intérêts dus par certains entrepreneurs de chemins de fer, du chef des avances qui leur sont faites en vertu des conventions du 31 janvier/15 mars 1875 et du 1/26 juin 1877 ; or, les chemins de fer compris dans ces conventions sont en voie d'achèvement.

ART. 52 (Budget de l'exercice 1884). — *Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement du Département des Travaux publics, à titre de remboursement des frais d'administration.*

Une somme de 9,000 francs figurait pour cet objet au Budget précédent. L'article a été transféré, à partir de 1885, au Budget des dépenses sur ressources spéciales, afin de dégrever le Budget du Département des Travaux publics à charge duquel les frais d'administration étaient précédemment liquidés.

ART. 53 (Budget de l'exercice 1884). — *Prélèvement sur les fonds de la Caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances.*

La liquidation des caisses de milice instituées en vertu de la loi du 13 juin 1870, sur la rémunération et la constitution de rentes au profit des miliciens, ayant opté pour la rémunération immédiate qui en a été la conséquence, a procuré à la Caisse générale d'épargne et de retraite des ressources qui lui ont permis de rembourser à peu près complètement les avances qu'elle avait reçues du Trésor, pour faire face à ses frais de premier établissement. Il ne reste à recouvrer qu'une somme de fr. 450 46 et la Caisse pourra, selon toute probabilité, en faire le versement au Trésor dans le courant de l'année 1884. Il ne reste donc plus à prévoir de recette de ce chef.

ART. 55. — *Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane à titre de remboursement d'avances.*

Aux termes du règlement portant organisation de la masse d'habillement des employés des douanes, le Trésor public fait l'avance des frais d'administration de ce service.

Ces frais, qui s'élèvent actuellement à 10,200 francs, sont prélevés sur les recettes de la masse à titre de remboursement. Il y a lieu, par conséquent, de porter pareille somme à l'article 55 du tableau des voies et moyens.

ART. 56. — *Quote-part d'annuités du chef de rachats de chemins de fer, dues au Trésor en exécution de l'article 37 de la Convention-Loi des 1/26 juin 1877.*

La quote-part à porter au Budget de 1885 est de fr. 246,455 44.

Elle s'établit comme suit :

Annuité capitalisée en vertu de l'article 37 de la Convention du 1 ^{er} juin 1877 (4,000 × 770.167)	fr. 3,080,668 »
Annuité due par application de l'article 53 (3,680 × 770.167)	2,834,214 56
	246,455 44
DIFFÉRENCE . . fr.	246,455 44

revenant au Budget des voies et moyens, conformément au même article 37.

Le versement en sera effectué par la Caisse des dépôts et consignations, qui a reçu des ayants-droit aux annuités les fonds nécessaires à cette fin.

ART. 57. — *Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)*

L'État fait le service intégral de ces pensions, à la condition pour les provinces et les communes de contribuer respectivement, pour $\frac{1}{3}$ et pour $\frac{2}{3}$, dans les charges qu'il entraîne.

Les crédits proposés pour ce service au Budget général pour l'exercice de 1885 sont les suivants :

Art. 25 du tableau I (Dette publique)	fr. 1,200,000 »
— 7 id. VI (Instruction publique)	36,000 »
— 8 id. id. id. id.	206,268 »
— 11 id. id. id. id.	35,000 »
	1,477,268 »

Sur le pied de $\frac{2}{3}$, il y a donc lieu de fixer la part contributive des provinces et des communes à 876,760 francs, somme dont le recouvrement est prévu au Tableau XIII (Voies et moyens).

Fonds d'amortissement restés sans emploi : 4,478,000 francs.

La dotation d'amortissement des emprunts à 4 p. %, qui figure au Budget de l'exercice 1884 (tableau II. — Dette publique), s'élève, y compris les intérêts des capitaux amortis, à 4,478,000 francs, chiffre rond qui se décompose ainsi qu'il suit :

Dette 4 p. %, 1 ^{re} série.	fr.	3,805,162 65
Dette 4 p. %, 2 ^e série.		673,595 »
		<hr/>
ENSEMBLE	fr.	4,478,000 »
		<hr/>

Il n'est pas à prévoir que le cours du 4 p. % descendra au-dessous du pair pendant les années 1884 à 1885; dès lors, les fonds d'amortissement des dettes mentionnées ci-dessus ne pourront recevoir leur destination et seront attribués au Trésor.

~~4005~~

(598)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

RECETTES ET DÉPENSES
NON COMPRISÉS DANS LE SERVICE ORDINAIRE.

TABLEAUX, NOTES ET ANNEXES A L'APPUI DES ÉVALUATIONS
DE RECETTE ET DES PRÉVISIONS DE DÉPENSE.

(600)